

Fiche Insertion professionnelle

Documentation

Mise en ligne le 20/09/2022

©Insee

Historique des mises à jour

20/09/2022 : Première mise en ligne de la base.

Sources et définitions

Les sources utilisées pour élaborer la fiche sont :

- Recensement de la Population 2018
- Agence de Services et de Paiements (ASP), traitements Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) - Insee
Entrants en contrats aidés et reconductions en 2021
- Pôle Emploi-Dares, STMT, Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 décembre 2021

Contrat aidé

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des établissements publics locaux d'enseignement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE) deviennent les parcours emploi compétence (PEC).

Dans le secteur marchand, les contrats aidés prennent la forme de contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE), et leur prescription n'est autorisée que dans les départements d'outre-mer (DOM), par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), et pour le public jeune (CIE Jeunesse issus du plan « 1 jeune 1 solution »).

En raison du nombre de contrats aidés, les répartitions par QP ne peuvent pas être diffusées à cause du secret statistique.

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle Emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaitée.

Recensement de la population

Les indicateurs statistiques sur l'emploi proviennent des estimations démographiques dans les QPV, réalisées à partir du recensement de la population, qui couvrent les thèmes « démographie », « activité », « formation », « caractéristiques des ménages », « caractéristiques des logements ».

Pour en savoir plus : [Estimations démographiques en 2018](#)

[Recensement de la population](#)

Géographie

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) correspondent au décret modificatif n°2015-1138 du 14 septembre 2015.

Le découpage géographique des communes est celui en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Un QPV de Paris, Lyon ou Marseille est comparé à sa commune et non à son arrondissement municipal.

Les indicateurs sur les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernent les groupements de communes à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2015 et au 1^{er} janvier 2021.

La métropole de Lyon, créée par la loi MAPTAM, est une collectivité territoriale et non une intercommunalité. Elle n'est donc pas une métropole au sens de la loi de 2010.

L'EPCI 2021 de la métropole du Grand Paris est remplacé par ses subdivisions, les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et la commune de Paris.

Pour l'ensemble des indicateurs, les QPV sont comparés à leur(s) communes(s) et leur(s) EPCI d'implantation. Si le QPV est sur plusieurs communes et/ou EPCI, les indicateurs sont calculés sur l'ensemble des communes et/ou EPCI. Si une ou plusieurs commune(s) de comparaison (mais pas toutes) ne fait ou ne font pas partie d'un EPCI, les indicateurs EPCI sont calculés en sommant le ou les EPCI et la ou les commune(s) sans EPCI.

En raison de l'évolution de certaines limites territoriales (fusion ou dissolution d'EPCI, création de communes nouvelles), les contours des zones de comparaison communale ou EPCI en dernière géographie peuvent différer de ceux de la fiche de l'année précédente. De même, un même EPCI peut avoir une composition communale différente en 2015 et en 2021.

Les zones ayant subi des modifications sont spécifiées dans la table d'appartenance géographique des QPV.

[Pour accéder à la TAG 2021](#)

Notes de diffusion (sources Dares et Pôle Emploi)

Modalités :

0: Aucun problème particulier (mais la donnée peut être blanchie si elle ne respecte pas les règles de secret statistique)

2: Données non diffusées en raison de fusion de communes rendant la géolocalisation impossible

3: Données non diffusées en raison du seuil de diffusion

4: Données non diffusées en raison d'une mauvaise qualité de géoréférencement

5: Données non diffusées en raison d'anomalies repérées lors des contrôles de cohérence

Priorité :

Une zone peut, en théorie, avoir plusieurs notes. La priorité est la suivante:

note 2

note 4

note 3

note 5

Par exemple, un QPV de moins de 100 DEFM (note 3) dont les adresses sont géoréférencées avec une mauvaise qualité (note 4) aura une note de 4.

Seules les zones dont les données sont diffusables (note 0) sont soumises au secret statistique.

Qualité du géoréférencement

La note de diffusion d'un quartier est égale à 4 quand le quartier contient moins de 90 % d'adresses correctement géoréférencées.

Les adresses correctement géoréférencées correspondent aux adresses géoréférencées de manière « sûre » et à une partie des adresses géoréférencées de manière « probable », dont l'expertise conduite indique une probabilité élevée de bonne localisation dans le QPV.

Seuil de diffusion

Aucune donnée ne peut être diffusée sur des zones infra-communales de moins de 100 DEFM. Si c'est le cas, la note de diffusion est égale à 3.

Secret statistique

Pour respecter les règles de secret statistique, les indicateurs sur les entrants en contrat aidé sont blanchis quand ils donnent une information de manière directe ou indirecte sur une population inférieure à 5 entrants.

Les indicateurs sur les demandeurs d'emploi sont blanchis quand ils donnent une information de manière directe ou indirecte sur une population inférieure à 5 DEFM.

Les indicateurs statistiques sur l'emploi peuvent être blanchis lorsque leur précision est insuffisante (imprécision liée à la méthode de collecte par sondage). Dans ce cas, l'indicateur est blanchi mais un intervalle de confiance à 95 % est fourni dans la base de données des estimations démographiques.

[Pour accéder à la base de données des estimations démographiques 2018](#)

Signes conventionnels utilisés (fiches)

s : secret statistique

nd : donnée non diffusable, non disponible ou non significative

/// : donnée non calculable

Précautions d'utilisation

Les données fournies sont structurelles. Deux millésimes consécutifs ne doivent pas être utilisés pour mesurer des évolutions au niveau infra-communal. En effet, les évolutions entre deux millésimes ne reflètent pas uniquement l'évolution réelle, elles traduisent aussi les améliorations de géolocalisation des adresses.

Les évolutions annuelles du nombre de contrats aidés sont à interpréter avec précaution, notamment pour les QPV de petite taille.

Les données pour l'ensemble des QPV incluent les données non diffusées. Les données en volume issues de la source Pôle Emploi sont arrondies à la centaine (mais l'arrondi d'un total n'est pas nécessairement égal à la somme des arrondis de ses composantes).

Le total des modalités des variables niveau de formation et nationalité peut ne pas correspondre au total des DEFM de catégorie A, B ou C s'il y a des "non renseigné".

Le quartier prioritaire Palais Des Expositions (QP006015), d'environ 800 DEFM, contient un Centre Communal d'Action Sociale utilisé comme adresse administrative par 500-600 DEFM.

Les contrats aidés comptabilisés sont les entrants et les reconductions de l'année.

Les indicateurs sur le "niveau de qualification" ne peuvent être diffusés cette année en raison de leur qualité insuffisante

Format des fichiers csv

Les fichiers csv sont encodés en UTF-8.

Le délimiteur est le point-virgule.

La longueur et le format des variables des fichiers data_....csv sont spécifiés dans les fichiers meta_....csv correspondants.